

Sous la présidence de Monsieur Frédéric LE GARS

Mot du président

Comme vous le savez les 24 dernier mois ont nécessité un travail de fond pour améliorer la situation financière de la communauté de communes. Cet exercice délicat a été imposé par l'alourdissement des charges de fonctionnement de la CCBI et surtout par la baisse des dotations versées par l'État aux collectivités. Les élus communautaires ont choisi de répartir l'indispensable effort financier autour de 3 axes :

- Transfert de certaines compétences aux communes (surveillance des plages, espace jeunesse), validé depuis le 1er janvier
- Économie drastique sur le budget 2016, validée au conseil communautaire du 31 mars
- Relèvement des taux d'imposition de l'intercommunalité, validé au conseil communautaire du 12 avril.

La situation financière de notre intercommunalité a ainsi retrouvé un peu d'air. Les services publics nombreux que notre communauté de communes insulaire atypique porte, ne sont donc plus en danger et nous ne pouvons qu'en être rassuré. Sur le reste de l'année 2016, la vie de la CCBI sera marquée :

- d'une part par le renouvellement de certaines de nos délégations de services publiques : Crèche/centre de loisirs - Dépotage des hydrocarbures - Belle-Île Bus/transport scolaire.
- d'autre part par le lancement des travaux de réhabilitation de la salle Arletty/restaurant scolaire ainsi que le déménagement du SISE à Haute Boulogne

Enfin, je tiens en ce début de saison à féliciter notre office de tourisme pour l'obtention de son classement en catégorie 1... il est un élément indispensable au maintien du statut « Station classée » de nos communes. Cette bonne nouvelle de début de saison est, je le souhaite, de bonne augure. Aussi, je vous souhaite à tous une bonne saison 2016.

Compte rendu du conseil du 12 avril 2016

Vote des taux d'imposition 2016 :

Malgré une gestion rigoureuse, le résultat de l'exercice est encore négatif et continue à se dégrader (- 76 000 € en 2014, - 115 200 € en 2015). Pour 2016, le budget tient compte, bien évidemment, des choix difficiles de redistribution de certaines compétences aux communes (jeunesse, surveillance des plages, ...) et d'une réduction des dépenses de 4 %. Pourtant, cela ne suffit pas, la baisse des dotations de l'État s'accroissant : (- 124 400 € pour 2016, 430 000 € sur 4 ans). Sans évolution notable des recettes (alors même que les dépenses de fonctionnement resteraient stables, la CCBI sera en cessation de paiement fin 2018).

Les élus, études financières et fiscales à l'appui, lors de commissions de finances ont étudié plusieurs scénarios de relèvement des taux d'imposition et se sont accordés sur une augmentation des impôts locaux de l'ordre de 5 % (ils n'ont pas été augmentés depuis 2006). La situation financière sera ainsi redressée à horizon 2020. Le relèvement des taux d'imposition, résumé ainsi :

	Taux 2015	Taux 2016		Taux 2015	Taux 2016
- Taxe d'habitation :	13,38 %	14,92 %	- Taxe foncière (non bâti) :	25,78 %	28,74 %
- Taxe foncière (bâti) :	11,23 %	12,52 %	- Cotisation Foncière des Entreprises :	11,11 %	12,39 %

permettra d'augmenter les recettes de la CCBI de 300 000 € tout en gardant à l'esprit que la baisse des dotations a privé l'intercommunalité de 430 000 €. La différence, 130 000 €, a été comblée par des économies. Quant à l'effort demandé aux contribuables, il sera de l'ordre de 3 à 5 €/mois et par foyer, tout en sachant que l'imposition moyenne des foyers insulaires est situé entre 50 et 150 €/an sous la moyenne nationale.

Compte rendu du conseil du 2 mai 2016

Finances

Décisions modificatives : La CCBI gère plus de 40 compétences (missions) réparties en 8 budgets pour un montant de plus de 18 millions d'€uros. Le budget 2016 du compte principal a été voté le 31 mars dernier et il est nécessaire de l'ajuster pour tenir compte notamment de montants connus depuis (impôts votés le 12 avril dernier, dotations d'État - DGF). Il convient donc de modifier le budget initial en passant des écritures pour un montant total de 315 765 € (recettes supplémentaires).

Une modification sera également apportée au budget annexe de l'assainissement pour tenir compte d'une opération d'ordre d'un montant de 63 121 € (équilibrée en dépenses et en recettes).

Tarifs :

- **Location du groupe électrogène :** La CCBI possède un groupe électrogène (40 KVa) qui est proposé à la location des associations belliloises ainsi qu'aux particuliers. Le tarif n'a pas été revu depuis le 24 janvier 2008 (105 € TTC/jour), or, dans un souci permanent de contrainte des dépenses et d'augmentation des recettes, la location de ce groupe est fixée à 150 € TTC.
- **Aérodrome :** Sur la proposition du responsable de l'aérodrome et dans un souci de créer toujours plus de recettes et de répondre au mieux aux attentes de la clientèle, de nouveaux tarifs sont établis.
- **Restaurant scolaire :**
Les tarifs de cantine 2016/2017 sont augmentés de 5 centimes et sont les suivants : Ticket allergie : 1,45 € / Ticket maternelle : 2,30 € / Ticket primaire : 3,00 € / Ticket collège : 3,15 €

Subventions : Il est octroyé à l'association « Entre dans la ronde » une aide d'un montant de 3 300 € en sachant que le poste de dépenses le plus lourd est celui des interventions de la psychomotricienne (3 400€) auprès des enfants.

Déchets

La Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie a annoncé le 1^{er} février 2016 la mise en œuvre, pour les lauréats des appels à projet « Zéro Déchet Zéro Gaspillage », d'un soutien financier dédié aux collectivités qui anticiperaient la suppression des sacs plastiques à usage unique dans les commerces de leur territoire.

La CCBI, lauréate de l'appel à projets « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » en novembre 2015, souhaite donc accompagner les commerces de son territoire dans l'anticipation de la suppression des sacs plastiques jetables de caisse.

En bénéficiant de ce soutien financier de l'État, le commerce s'engage à ne plus fournir de sacs de caisse à usage unique dès le démarrage de l'opération par la signature d'une charte d'engagement. Trois types de sacs ont été retenus par les commerces, le sac en papier pour les fruits et légumes, le filet et le sac à vrac à légumes. 70 % du coût des sacs étant soutenu par l'ADEME, il reste 30 % à la charge du commerce.

Les tarifs appliqués aux commerçants seront les suivants :

- | | | | |
|------------------------------------|----------------------|---|-----------------------|
| • Pour les <u>sacs en papier</u> : | | • Pour les <u>filets</u> : | |
| ○ sac 500 gr : | 0,009 € TTC par sac | ○ Filet couleur : | 1,224 € TTC par filet |
| ○ sac 1 kg : | 0,0096 € TTC par sac | ○ Filet écru : | 1,098 € TTC par filet |
| ○ sac 2 kg : | 0,012 € TTC par sac | • Pour les <u>sacs à vrac à légumes</u> : | 0,900 € TTC par sac |

Cession d'une CLIO : Un véhicule Renault Clio, mis en circulation le 25/03/1994, et acheté le 14/05/2002 par la CCBI a été mis en vente au prix de 500 €. L'offre du particulier, la mieux disante, est retenue au prix de 730 €.

Dépôt d'hydrocarbures de Haute-Boulogne : Délibération sur le principe d'une délégation de service public (DSP)

La CCBI est propriétaire du dépôt de produits pétroliers à Haute-Boulogne. Ce dépôt a été cédé par la société TOTAL qui a décidé en 2006 de cesser son exploitation. Depuis le 3 janvier 2007, la CCBI a délégué à la société Compagnie Industrielle Maritime (CIM) la gestion du dépôt d'hydrocarbures. Le terme initial de cette délégation de service public est prévu pour le 4 janvier 2017. Le conseil communautaire s'est prononcé sur le principe d'une nouvelle délégation de service public qui permet à la collectivité de transférer le risque d'exploitation et le risque commercial à son cocontractant, d'une durée de 5 ans.

Ressources humaines

Mise à jour du tableau des effectifs : Trois postes sont supprimés et ne seront pas renouvelés [Chef d'équipe « bâtiments » / Poste mi-temps accueil/comptabilité (17/35^e) / Poste d'agent d'entretien au ménage (temps non complet)]. Trois transformations de postes (sans augmentation de rémunération) [Responsable des ressources humaines : Suppression d'un poste d'attaché contractuel et création d'un poste de rédacteur titulaire / Garde du littoral : Suppression d'un poste de contractuel et création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe titulaire / Référent des surveillants au restaurant scolaire : Augmentation du temps de travail de 1 heure par semaine (de 26 h à 27 h/semaine) pour garantir le taux d'encadrement (évitant ainsi un recrutement supplémentaire)]. Le régime indemnitaire sera donc modifié en conséquence.

Transports publics terrestres

Par avenant n° 22 à la convention de délégation, le Conseil départemental du Morbihan formalise la baisse des coûts de 0,60 % au 1^{er} janvier 2016 par application de la décision de la commission permanente du 26 février 2016. Compte tenu de cette minoration des tarifs, le nouveau montant de la participation du conseil départemental sera de 7 591 € par mois (sauf juillet et août). Elle était de 7 637 €/mois en 2014.

Espaces naturels : Chantier nature Convention pluriannuelle avec l'État : L'État finance les postes d'insertion du chantier nature dans le cadre du programme « Accès et retour à l'emploi » pour une durée de 2 ans (du 01/01/2016 au 31/12/2017). Le montant de la subvention sera fixé par avenant chaque année.

Complexe sportif du Gouerc'h

Les horaires d'ouverture sont modifiés pour permettre un accès plus large aux usagers des cours de tennis (renseignements au 02 97 31 83 87). La boutique proposera en location des raquettes (3,00 €/h) et des balles (2,00 €/h).

Site de l'ancienne usine d'eau à Bordilla : Le 1^{er} janvier 2012, et dans le cadre du transfert de la compétence « eau » à Eau du Morbihan, le patrimoine a été également transféré. Les élus souhaitent garder la propriété du site de l'ancienne usine d'eau sous réserve qu'en cas de pollution, les bâtiments et le sol soient dépollués.

Petite enfance : Don de l'association Gribouille : Depuis 2014, le multi-accueil est géré par une délégation de service public attribuée aux PEP 56. Aussi, l'association Gribouille a-t-elle décidé de se dissoudre lors d'une assemblée générale extraordinaire le 16 octobre 2015, n'ayant aucune autre activité. Il restait une somme de 20 000 € sur le compte de l'association qu'elle a choisi de donner à la CCBI pour réaménager le jardin de la crèche. Si toutefois, la somme n'était pas totalement utilisée, le solde serait néanmoins dédié aux travaux et aux équipements du multi-accueil.

Questions diverses

À la demande du trésorier et sur ordonnance du 24 février 2016 du tribunal d'instance de Lorient, le passif d'une personne va être apuré par mesure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire. Cette mesure entraîne l'effacement de toutes les dettes non professionnelles de cette personne. Pour la CCBI, il s'agit de l'effacement d'une dette d'un montant de 139 € au titre de la REOM 2012.

Paiement en ligne : Factures pour la restauration scolaire et la REOM

Depuis le début de l'année, l'envoi par mail des factures de restauration scolaire est possible. À la demande de certains parents, il a été instauré le paiement en ligne par carte bancaire. Ce nouveau mode de paiement TIPI (Titres Payables par Internet) va donc être proposé pour les factures concernant la restauration scolaire mais aussi pour la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM). Le télépaiement par carte bancaire sur Internet vous permet de régler ces factures plus facilement, 24 h/24, 7 jrs/7, sans avoir à se déplacer. Il est opérationnel depuis le mois de mai.

Vous pourrez payer ces sommes sur Internet en vous connectant sur www.tipi.budget.gouv.fr et en saisissant les informations qui seront indiquées sur vos factures (*identifiant collectivité et référence de la facture*). N'hésitez pas à contacter nos agents pour toute aide ou information complémentaire.

Déchets

Une coquille s'est glissée dans le recto verso des 17 & 31 mars. L'adresse mail de Benoît, chargé de mission pour la prévention des déchets est prevention.dechets@ccbi.fr (02 97 31 20 21).

Information / Affichage / Site Internet www.ccbi.fr

Les dates des **conseils communautaires** sont prévisionnelles et consultables sur notre site Internet. Les séances du conseil sont publiques.

L'ensemble des délibérations est disponible sur le site Internet ou sur le panneau d'affichage de la CCBI à Haute Boulogne.

Haute Boulogne • 56360 Le Palais

Tél. : 02 97 31 83 04 • Fax : 02 97 31 49 46 • ccbi@ccbi.fr

www.ccbi.fr